

RÈGLEMENT DU 12ème TRAIL GAPEN'CIMES. EDITION 2019

Article 1 : ORGANISATEUR

La Ville de Gap avec le soutien de la Fédération Française d'Athlétisme et du 4^{ème} Régiment de chasseurs organisent le samedi 5 et le dimanche 6 octobre 2019 le **12^{ème} Trail GAPEN'CIMES**.

Article 2 : CONDITIONS D'ADMISSION

Les catégories :

- **Pour le trail "Rose"** : ouvert aux femmes et aux hommes, licenciée ou non, nées en 2005 et avant (à partir de catégorie minime FFA)
- **Pour le trail "Saint Mens"** : ouvert aux femmes et aux hommes, licenciés ou non, nés en 2003 et avant (à partir de catégorie cadet FFA)
- **Pour le trail "des crêtes"** : ouvert aux femmes et aux hommes, licenciés ou non, nés en 2001 et avant (à partir de catégorie junior FFA)
- **Pour le trail "Marathon des 3 Cols"** ouvert aux femmes et aux hommes, licenciés ou non, nés en 1997 et avant (à partir de catégorie espoir FFA)
- **Pour le trail "Edelweiss"** : ouvert aux femmes et aux hommes, licenciés ou non, nés en 1997 et avant (à partir de catégorie espoir FFA)
- **Pour le trail "Edelweiss Relais"** : ouvert aux femmes et aux hommes, licenciés ou non, nés en 2001 et avant (à partir de catégorie junior FFA). Les équipes pourront être masculines, féminines et mixtes.
- **Pour le Trail "enfants"** : ouvert aux femmes et aux hommes, licenciés ou non, nés entre 2004 et 2012 (catégorie FFA : Ecole d'athlétisme, Poussin, Benjamin, Minime)

OBLIGATION quant au certificat médical ou licence acceptée :

<https://www.onsinscrit.com/wp-content/uploads/2018/11/81103-NOTE-DINFORMATION-AUX-PDT-DE-LIGUES-ET-DE-COMITES-POUR-CRCHS-ET-CDCHS.pdf>

C'est une condition obligatoire pour participer à la manifestation sportive. Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-2-1 du code du sport, que les participants répondent à l'un des critères suivants :

- titulaire d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, ou d'un Pass Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- titulaire d'une licence délivrée par la FFCO, la FFPM, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme, en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

En l'absence d'un de ces documents lors de l'inscription, aucun dossard ne sera remis.

Le « trail Rose » est une épreuve découverte, sans classement, sans chronométrage. Par conséquent, il n'est pas soumis à la présentation d'une licence ou d'un certificat médical.

Article 3 : INSCRIPTIONS

NB : pour les inscriptions par internet, la licence (et/ou le certificat médical) est téléchargeable.

- Par internet sur le site www.gapencimes.fr clôture des inscriptions le mercredi 2 octobre 2019
- Par voie postale : les courriers devront parvenir à la Direction des Sports de la ville de Gap impérativement avant le 30 septembre 2019, le cachet de La Poste fait foi.

Les inscriptions par voie postale devront parvenir à l'adresse indiquée ci-dessous:

**Mairie de Gap, Direction des sports
Campus des 3 Fontaines - 2 ancienne route de Veynes
05000 Gap CEDEX**

Inscription sur place :

En fonction des dossards disponibles, possibilité de s'inscrire sur place le samedi 5 octobre 2019 :

- Trails Rose et Saint Mens : jusqu'à 1h avant le départ
- Trails des Crêtes, des 3 Cols, Edelweiss : toute la journée de 10h00 à 18h00

ATTENTION : pas d'inscription le dimanche

Limite des dossards :

- Trail Rose : 750 dossards
- Trail de Saint-Mens : 750 dossards
- Trail des Crêtes : 600 dossards
- Trail Marathon des 3 Cols : 400 dossards
- Trail Edelweiss : 350 dossards
- Trail Edelweiss Relais (à 3) : 50 équipes

Droits d'inscription :

Les inscriptions par chèque devront être libellées à l'ordre de :

- **«régie sports Gap»**

Samedi 5 octobre 2019 :

Droits d'inscription Mini Trail Enfant : inscription **gratuite** sur place.

Droits d'inscription Trail Rose : 8 euros jusqu'au 2 octobre 2019

Et jusqu'à 1h avant le départ : 10 euros

L'inscription comprend la participation à l'épreuve, le tee-shirt et le ravitaillement.

Droits d'inscription Trail de Saint Mens :

Avant le 30 juin : 12 euros

Du 1er juillet au 22 septembre : 14 euros

A partir du 23 septembre : 16 euros

L'inscription comprend la participation à l'épreuve, le tee-shirt et les ravitaillements.

Dimanche 6 octobre 2019 :

Pour toutes les courses du dimanche : des navettes gratuites sont à la disposition des concurrents pour se rendre sur le site de départ des courses (Station Super Dévoluy et/ou Charance).

Il est IMPÉRATIF lors de l'inscription de cocher la case correspondante soit par internet soit bulletin papier.

NB : "navette Gratuite" / Cliquer et indiquer "oui" ou "non"

Les participants non inscrits ne seront pas prioritaires et ne pourront utiliser les navettes qu'à hauteur des places disponibles.

Droits d'inscription **Trail Edelweiss** :

Avant le 30 juin : 50 euros

Du 1er juillet au 31 août : 55 euros

Du 1er septembre au 22 septembre : 60 euros

A partir du 23 septembre : 65 euros

L'inscription comprend la participation à l'épreuve, la navette, les ravitaillements, le tee-shirt, le buffet terroir à l'arrivée, et le lot finisher.

Droits d'inscription **Trail Edelweiss RELAIS à 3** :

Tarif pour l'équipe

Avant le 30 juin : 85 euros

Du 1er juillet au 31 août : 90 euros

Du 1er septembre au 22 septembre : 95 euros

A partir du 23 septembre : 100 euros

Tarif transport * par équipe : 6 €

* Le transport comprend : transport du deuxième relayeur au point de relais de Rabou et retour du premier relayeur sur le site d'arrivée + transport du troisième relayeur au point de relais du Col de Gleize et retour du deuxième relayeur sur le site d'arrivée.

L'inscription comprend la participation à l'épreuve, les ravitaillements, le tee-shirt pour chaque relayeur, le ravitaillement et le buffet terroir à l'arrivée pour chaque relayeur.

NB : pas d'inscription sur place pour cette course

Droits d'inscription **Marathon des 3 Cols** :

Avant le 30 juin : 35 euros

Du 1er juillet au 31 août : 40 euros

Du 1er septembre au 22 septembre : 45 euros

A partir du 23 septembre : 50 euros

L'inscription comprend la participation à l'épreuve, le dossard, le bus afin de se rendre sur le site de départ de la course, les ravitaillements, le tee-shirt, le buffet terroir à l'arrivée, et le lot finisher.

Droits d'inscription **Trail des Crêtes** :

Avant le 30 juin : 20 euros

Du 1er juillet au 31 août : 25 euros

Du 1er septembre au 22 septembre : 30 euros

A partir du 23 septembre : 35 euros

L'inscription comprend la participation à l'épreuve, le dossard, la navette, les ravitaillements, le tee-shirt, le buffet terroir à l'arrivée.

Article 4 : LES PARCOURS

PARCOURS Trail Enfant en partenariat avec le 4ème Régiment de Chasseurs

Dans le parc de la pépinière une boucle de 800m à effectuer une (-8 ans), deux (8-12 ans) ou trois fois (+12 ans et jusqu'à 15 ans).

Inscription gratuite sur place : Théâtre de Verdure Parc de la Pépinière. Récompenses pour tous les participant(e)s.

Départ : 13h00 Théâtre de Verdure Parc de la Pépinière

Arrivée à partir de 13h15 Hall de la Blâche / Parc de la pépinière (à proximité du stade de glace Alp'Aréna)

PARCOURS Trail Rose en partenariat avec l'association ADOC 04-05

6 km et 250 m dénivelé positif

Au départ de Gap direction Molines-colline de Saint-Mens et arrivée dans le parc de la pépinière.

Départ : 14h00 Théâtre de verdure Parc de la Pépinière

Arrivée à partir de 14h30 Hall de la Blâche / Parc de la pépinière (à proximité du stade de glace Alp'Aréna)

PARCOURS Trail Saint Mens:

14 km et 550 m de dénivelé positif

Au départ de Gap direction Molines-colline de Saint-Mens-Tréchatel-Bellevue-Les Emeyères-Lareton-Molines et arrivée Hall de la Blâche / Parc de la pépinière (à proximité du stade de glace Alp'Aréna)

Départ : 15h30 Parc de la Pépinière

Arrivée à partir de 16h30 Hall de la Blâche / Parc de la pépinière (à proximité du stade de glace Alp'Aréna)

PARCOURS Trail des Crêtes

25 km et 1350 m de dénivelé positif pour 1600m de dénivelé négatif.

Au départ du Domaine de Charance-Crêtes de Charance-Col de Gleize et retour vers Gap.

Départ : 09h30 Domaine de Charance

Arrivée à partir de 11h30 Hall de la Blâche / Parc de la pépinière (à proximité du stade de glace Alp'Aréna)

PARCOURS Marathon des 3 Cols

44 km et 1900m de dénivelé positif pour 2650m de dénivelé négatif.

Au départ de la station de Superdévoluy-Col de Rabou-Rabou-Crêtes de Charance-Col de Guizière-Col de Gleize et retour vers Gap.

Départ : 6h30 Superdévoluy

Arrivée à partir de 11h30 Hall de la Blâche / Parc de la pépinière (à proximité du stade de glace Alp'Aréna)

PARCOURS Trail Edelweiss

61 km et 3000 m de dénivelé positif pour 3700 m de dénivelé négatif.

Au départ de la station de Superdévoluy-Col de Rabou-Rabou-Crêtes de Charance-Col de Guizière-Col de Gleize-Pic de Gleize-Col de Gleize et retour vers Gap.

Départ : 6h30 Superdévoluy.

Arrivée à partir de 12h00 Hall de la Blâche / Parc de la pépinière (à proximité du stade de glace Alp'Aréna)

PARCOURS Trail Edelweiss Relais à Trois

Le relais Gapen'Cimes se déroulera sur le même parcours que le 61 km Trail Gapen'Cimes Edelweiss.

Le premier passage de témoin aura lieu à Rabou , le deuxième passage de témoin se situera au Col de Gleize, soit :

- 1er parcours : Départ/Rabou : 22 kms /1310mD+/1629mD-
- 2ème parcours : Rabou/Col de Gleize : 15,5 kms /1298mD+/810mD-
- 3ème parcours :Col de Gleize/Pic de Gleize/ Arrivée : 23,5 kms /850mD+/1780mD-

Arrivée à partir de 12h00 Hall de la Blache / Parc de la Pépinière (à proximité du stade de glace Alp'Aréna)

Article 5 : RETRAIT DES DOSSARDS

Samedi 5 octobre de **10h00 à 18h30** : Remise des dossards pour l'ensemble des courses du samedi et du dimanche Hall de la Blâche / Parc de la pépinière (à proximité du stade de glace Alp'Aréna)

Pour les courses du samedi : jusqu'à une demi-heure avant le départ de la course.

Dimanche 6 octobre : Hall de la Blâche / Parc de la pépinière (à proximité du stade de glace Alp'Aréna) :

- **6h00 à 8h** : Gapen'Cimes Trail des Crêtes.

ATTENTION : dernière navette à 8h30.

Article 6: NAVETTES

Navettes gratuites au départ du Parc de la Pépinière (à proximité du stade de glace Alp'Aréna) pour relier les sites de départ Trail Edelweiss et Trail des Crêtes.

Inscription obligatoire en ligne ou sur le support papier.

Départ des navettes:

- Trail Edelweiss/Relais : 4h30/5h00
- Trail Marathon des 3 Cols : 4h30/5h00
- Trail des Crêtes : 8h/8h30.

Article 7 : ASSISTANCE

Pour les abandons et les coureurs qui seront passés hors délai aux CP de Rabou et du Col de Gleize, des navettes seront à votre disposition pour vous rapatrier.

En cas d'abandon obligation de le signaler à l'organisation.

Des postes de ravitaillement, contrôle et sécurité seront installés le long du parcours, voir leur implantation sur les tracés des différents parcours.

Article 8 : BARRIÈRES HORAIRES

Trail Gapen'Cimes Edelweiss/Relais :

11h00 : km 22: Ravitaillement village de Rabou

14h00 : km 37: Ravitaillement Col de Gleize (1er passage)

16h00 : km 49,5: Ravitaillement Col de Gleize (2ème passage)

Tout concurrent n'ayant pas pointé à ces barrières horaires sera arrêté et rapatrié à l'arrivée en véhicule.

Trail Gapen'Cimes Marathon :

11h00 : km 17,5: Ravitaillement village de Rabou

15h00 : km 37: Ravitaillement Col de Gleize

Tout concurrent n'ayant pas pointé à ces barrières horaires sera arrêté et rapatrié à l'arrivée en véhicule.

Article 9 : SÉCURITÉ

Il est interdit de suivre les coureurs avec un véhicule motorisé ou non. Parcours balisé et fléchage au sol, chaussures à pointes interdites. Postes de secours : Trois ou quatre postes de secours sur le parcours.

La sécurité médicale est assurée par un médecin urgentiste, des effectifs du SDIS 05, des secouristes de la croix rouge et des secouristes de la ville de GAP.

Article 10 : ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Équipements obligatoires pour le Trail Gapen'Cimes Edelweiss (individuel et relais), Marathon des 3 Cols, Trail des Crêtes :

Des contrôles inopinés seront effectués sur le parcours.

- Couverture de survie
- Réserve alimentaire
- Réserve d'eau d'au moins 1,5 litres
- Coupe vent imperméable
- Sifflet
- Téléphone portable

Article 10 bis : Équipements recommandés pour Trail Saint Mens et Trail Rose

- Réserve d'eau d'au moins 1 litre
- Coupe vent
- Sifflet
- Téléphone portable

L'utilisation des bâtons est autorisée sur l'ensemble des épreuves Gapen'Cimes.

Attention : L'assistance des coureurs est autorisée uniquement dans les zones identifiées prévues à cet effet à la sortie des ravitaillements.

Article 11 : METEO/MODIFICATION DU PARCOURS

En présence de conditions météorologiques ou nivologiques défavorables ou autres, l'organisation se réserve le droit de modifier l'épreuve et ce même en cours d'épreuve, les frais d'engagements restant acquis à l'organisation.

Article 12 : CESSION DE DROIT À L'IMAGE POUR LA COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

Du fait de son engagement, le concurrent autorise expressément l'organisation du Trail Gapen'Cimes à utiliser, divulguer, publier, diffuser ou exploiter les prises de vue réalisées lors de l'événement.

Article 13 : RÉCOMPENSES

Trail Edelweiss 61 km

Récompenses aux vainqueurs

3 premiers scratch femmes et hommes

Premiers de chaque catégorie femmes et hommes (Sans cumul)

Trail Edelweiss relais à trois : 61 km

- Première équipe Femme
- Première équipe Homme
- Première équipe mixte

Trail Marathon des 3 Cols : 44 km

Récompenses aux vainqueurs

3 premiers scratch femmes et hommes

Premiers de chaque catégorie femmes et hommes (Sans cumul)

Trail des Crêtes : 25 km

Récompenses aux vainqueurs

3 premiers scratch femmes et hommes

Premiers de chaque catégorie femmes et hommes (Sans cumul)

Trail de Saint Mens : 14 km

Récompenses aux vainqueurs :

3 premiers scratch femmes et hommes

Premiers de chaque catégorie femmes et hommes (Sans cumul)

Trail Rose : 6 Km

Tirage au sort de nombreux lots.

Article 14 : MISES HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

Absence de dossard – Falsification de dossard – retard au départ de la compétition – Absence de l'équipement obligatoire – Non pointage aux postes de contrôles – Dépassement des temps maximum autorisés aux postes de contrôle – Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritits) – Refus de se faire examiner par un médecin – Ravitaillement en dehors des zones prévues.

*Vous allez parcourir des milieux naturels magnifiques et préservés mais aussi très fragiles, nous vous demandons de ne pas couper les sentiers, de ne pas jeter de détritits **sous peine de disqualification.***

Article 15 : CONDITIONS GÉNÉRALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et à se conformer aux préconisations de sécurité et à toutes consignes données par la direction de course.

Article 16 : ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès d'AXA.
Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordés par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 17 : ANNULATION

1. **Pour l'organisateur** : Aucun remboursement ne sera effectué, seul un avoir pour la prochaine édition Gapen'Cimes sera proposé par l'organisation.
2. **Pour le compétiteur** : Aucun remboursement ne sera effectué, seul un report de votre inscription pour la prochaine édition Gapen'Cimes sera proposé par l'organisation et **sur présentation d'un certificat médical à produire jusqu'au 11 octobre 2019.**

Article 18 : ABANDON

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.
Une navette sera mise à votre disposition pour la récupération et le rapatriement des abandons.

Article 19 : SOLIDARITÉ et NON-ASSISTANCE À PERSONNE EN PÉRIL

Les concurrents se doivent assistance et entraide. **Code Pénal article 223-6**

Article 20: RAVITAILLEMENT

Trail Edelweiss et Relais: 5 ravitaillements

- 1 : km 12: Col de Rabou
 - 2 : km 22: Village de Rabou
 - 3 : km 38: Col de Gleize (1)
 - 4 : km 47: Col de Gleize (2)
- Arrivée

Marathon des 3 Cols : 4 ravitaillements

- 1 : km 12: Col de Rabou
 - 2 : km 22: Village de Rabou
 - 3 : km 38: Col de Gleize
- Arrivée

Trail des Crêtes: 3 ravitaillements

- 1: km 5: Le Replat
 - 2: km 15: Col de Gleize
- Arrivée

Trail de Saint Mens: 2 ravitaillements

- 1 : km 8: Bellevue
- Arrivée

Trail Rose : ravitaillement à l'arrivée et un point d'eau au km 4

Par ailleurs, dans l'esprit Trail, les ravitaillements hors des zones prévues sont interdits ainsi que les assistances (ex : suiveurs en VTT).

Sur chaque ravitaillement une zone « ravitaillement libre » est à la disposition des teams, clubs ou individuel.

D'autre part des repas sont à votre disposition

- Dimanche : Un buffet «produits régionaux» sera servi à partir de 12h00 à l'arrivée pour les participants des Trails des Crêtes, Marathon des 3 Cols, Trail Edelweiss.
Possibilité d'achat de ticket dans la mesure des places disponibles .

Article 21 : CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Tout participant au Gapen'Cimes peut être soumis à un contrôle inopiné. Les contrôles sont réalisés par des personnes habilitées par l'agence française de lutte contre le dopage. Un sportif qui ne veut pas se présenter au contrôle est considéré comme étant positif.

Article 22 : RÉCLAMATIONS

Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire oralement auprès du 1er poste de contrôle rencontré et par écrit à l'arrivée auprès du directeur de course.

Les éventuelles réclamations devront être portées par écrit à la connaissance des organisateurs dans un délai d'une heure après l'arrivée du coureur concerné.

Le jury se compose de :

- Le Maire de la Ville de Gap ou son représentant.
- Le Président du GAP Hautes Alpes Athlétisme
- Le Directeur de course